



///Tout pouvoir ou vote par correspondance doit être renseigné complètement et signé.

- nom du mandant
- nom du mandataire
- toutes les réponses aux résolutions cochées.///

POUVOIR

ASRS - AGO DU 1^{er} AVRIL 2023

Je, soussigné (e)

NOM : _____ Prénom : _____

LOT n° : _____

Adresse (résidence principale si différente de Villers sur Coudun)

Donne pouvoir à Monsieur ou Madame :

LOT n° : _____ **pour me représenter et voter toutes les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Syndicale de Rimberlieu Sud en date du samedi 1 avril 2023 à 14h30, ou à l'assemblée ultérieure qui pourrait être appelée faute de quorum.**

Résolutions	1 ^{ière}	2 ^{ième}	3 ^{ième}	4 ^{ième}	5 ^{ième}	6 ^{ième}	7 ^{ième}	8 ^{ième}	9 ^{ième}
POUR									
CONTRE									
ABS.									

6 ^{ième} (*)									
POUR									
CONTRE									
ABS.									

(*) Ligne à compléter avec les noms reçus par mail ou consultés sur page accueil JIMDO

Fait à _____, le _____

Signature :

Approbation des comptes de l'année 2022
Quitus aux membres du Bureau
Affectation du résultat
Présentation du budget 2023
Fixation de la cotisation 2023
Election des nouveaux membres du Bureau
Projet vidéoprotection
Remplacement des lisses Place du Château

1^{ière} résolution
2^{ième} résolution
3^{ième} résolution
4^{ième} résolution
5^{ième} résolution
6^{ième} résolution
7^{ième} et 8^{ième} résolutions
9^{ième} résolution



///Tout pouvoir ou vote par correspondance doit être renseigné complètement et signé.

- nom du mandant
- nom du mandataire
- toutes les réponses aux résolutions cochées.///

VOTE PAR CORRESPONDANCE

ASRS - AGO DU 1^{er} AVRIL 2023

Ce formulaire doit être notifié à :

ASRS : Mairie – 40 Rue Saint Jean 60150 Villers sur Coudun

Ou president.asrs@gmail.com

Avant la date limite de réception le : 29 mars 2023

Je, soussigné (e)

NOM : _____ Prénom : _____

LOT n° : _____

Adresse (résidence principale si différente de Villers sur Coudun)

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour et des documents annexés à la convocation ou mis à disposition sur notre site internet.

Souhaite émettre sur chacune des résolutions proposées à l'AGO du 1 avril 2023 le vote exprimé dans les tableaux ci-après :

Résolutions	1 ^{ière}	2 ^{ième}	3 ^{ième}	4 ^{ième}	5 ^{ième}	6 ^{ième}	7 ^{ième}	8 ^{ième}	9 ^{ième}
POUR									
CONTRE									
ABS.									

6 ^{ième} (*)									
POUR									
CONTRE									
ABS.									

(*) Ligne à compléter avec les noms reçus par mail ou consultés sur page accueil JIMDO

Fait à _____ , le _____

Signature :

Approbation des comptes de l'année 2022
 Quitus aux membres du Bureau
 Affectation du résultat
 Présentation du budget 2023
 Fixation de la cotisation 2023
 Election des nouveaux membres du Bureau
 Projet vidéoprotection
 Remplacement des lisses Place du Château

1^{ière} résolution
 2^{ième} résolution
 3^{ième} résolution
 4^{ième} résolution
 5^{ième} résolution
 6^{ième} résolution
 7^{ième} et 8^{ième} résolutions
 9^{ième} résolution

ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU -SUD

SIRET : 421 888 801 00014

Siège Social : Mairie de Villers sur Coudun – 40 Rue Saint Jean 60150 Villers sur Coudun

president.asrs@gmail.com

<https://domainederimberlieu.jimdofree.com>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 1er AVRIL 2023

SOMMAIRE GÉNÉRAL

- **CONVOCATION Assemblée Générale Ordinaire**
- **FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE**
- **Nomination de 2 scrutateurs**
- **Nomination d'un rapporteur de séance**
- **Mot du Présidentpage 2**
- **Projet de résolutionspage 3**
- **Rapport financier du cabinet comptable (détail du bilan) page 4 à 8**
- **Informations complémentairespage 9**
- **Cotisations restant duespage 10**
- **Prévisions produits 2023page 11**
- **Budget Charges 2023page 12**
- **Tableau comparatifpage 13**
- **Analyse du compte de résultat – Année 2022.....page 14**

ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU -SUD

SIRET : 421 888 801 00014

Siège Social : Mairie de Villers sur Coudun – 40 Rue Saint Jean 60150 Villers sur Coudun

president.asrs@gmail.com

<https://domainederimberlieu.jimdofree.com>

Mot du Président

J'ai le plaisir de vous présenter le bilan de ma première mandature de Président de notre association. Je me contenterais d'énumérer les actions significatives que nous avons menées pour le bien vivre au sein de notre domaine. Ces actions ont toujours été pesées et choisies avec le souci premier de garder l'équilibre financier en « Bon père de famille ».

1. Dès le départ de mon mandat, nous avons remis en service et actualisé le site internet dédié du Domaine « JIMDO ». Ainsi nous avons une communication en direct pour toutes les informations utiles, voir urgentes ou informelles entre les membres du bureau et vous.
2. Désormais, dans la mesure du possible, les membres du bureau se réunissent au moins une fois par mois.
3. Les comptes-rendus de ces réunions sont visibles sur le site JIMDO.
4. Matérialisation des projets anciens ou en attente (espaces verts, surveillance, fontaine du Château, étude de la vidéoprotection avec les services compétents, abattage des arbres présentant des risques).
5. Aujourd'hui les relations de la mairie avec notre association sont bonnes et encourageantes.
 - ✓ En mairie nous avons eu une rencontre pour gérer la cohabitation entre club de randonneurs et les sociétés de chasse de Villers sur Coudun. Des règles ont été fixées.
 - ✓ Toujours en mairie, une rencontre a eu lieu avec le bureau et la gendarmerie de Ressons/Matz afin de travailler sur nos moyens de diminuer ou gérer les incivilités (motos, quad, réunions bruyantes sur la place du château ou les parkings).
 - ✓ Lors de la dernière réunion, a été abordée et traitée la question des comportements animaliers.

Toutes ces actions ont pris bien des heures de présences aux commissions du bureau en général mais au bilan de ce jour, nous en tirons une satisfaction globale en particulier.

Merci pour votre attention et bonne assemblée

Michel VERMERSCH



ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU -SUD

SIRET : 421 888 801 00014

Siège Social : Mairie de Villers sur Coudun – 40 Rue Saint Jean 60150 Villers sur Coudun

president.asrs@gmail.com

<https://domainederimberlieu.jimdofree.com>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2023 PROJET DE RÉSOLUTIONS

- ▶ 1^{ière} Résolution : après avoir entendu la présentation de notre comptable AXILLA, l'assemblée approuve les comptes 2022
- ▶ 2^{ème} Résolution : l'assemblée donne quitus entier et définitif aux membres du Bureau pour l'accomplissement de leur tâche au cours de l'exercice 2022.
- ▶ 3^{ème} Résolution : l'assemblée décide d'affecter la perte nette comptable de l'année 2022, soit 8 799,03 €, au débit du compte de réserve.
- ▶ 4^{ème} Résolution : l'assemblée approuve le budget 2023 de 73 150€.
- ▶ 5^{ème} Résolution : l'assemblée fixe le montant de la cotisation annuelle de 2023 à 260 €.
- ▶ 6^{ème} Résolution : après la présentation du principe de renouvellement des membres du Bureau et avoir pris connaissance des candidatures, l'assemblée vote pour chaque candidat (annexe 1)
- ▶ 7^{ème} Résolution : après avoir pris connaissance du projet vidéoprotection (annexe 2), l'assemblée approuve la mise en place de ce système de vidéoprotection complémentaire à celui de la municipalité
- ▶ 8^{ème} Résolution : si la 7^{ème} résolution est ADOPTÉE, l'assemblée approuve le maintien des rondes du fournisseur de systèmes de sécurité.
- ▶ 9^{ème} Résolution : après avoir pris connaissance du devis proposé, l'assemblée approuve le remplacement des lisses de la Place du Château (annexe 3).

ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU -SUD

SIRET : 421 888 801 00014

Siège Social : Mairie de Villers sur Coudun – 40 Rue Saint Jean 60150 Villers sur Coudun

president.asrs@gmail.com

<https://domainederimberlieu.jimdofree.com>

**DETAIL BILAN ACTIF – PASSIF – COMPTE DE
RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022**

Détail de l'Actif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	65 000,00	25,29	65 000,00	23,73		
Terrains	65 000,00	25,29	65 000,00	23,73		
TERRAIN ETANG	15 000,00	5,84	15 000,00	5,48		
TERRAIN SATO	50 000,00	19,45	50 000,00	18,25		
TOTAL III - Actif Circulant NET	192 028,14	74,71	208 963,43	76,27	(16 935,29)	-8,10
Créances clients et comptes rattachés	4 773,32	1,86	2 963,32	1,08	1 810,00	61,08
Collectif clients débiteurs	5 113,32	1,99	3 303,32	1,21	1 810,00	54,79
PROV. DEP. COT. CONTX.	(340,00)	-0,13	(340,00)	-0,12		
Valeurs mobilières de placement	51 820,00	20,16	51 310,00	18,73	510,00	0,99
PARTS SOCIALES C. MUTUEL	51 805,00	20,16	51 295,00	18,72	510,00	0,99
PART SOCIALE LIVRET A	15,00	0,01	15,00	0,01		
Disponibilités	135 434,82	52,69	154 690,11	56,46	(19 255,29)	-12,45
CHEQUES A ENCAISSER			490,00	0,18	(490,00)	-100,00
Credit Mutuel C/Courant	88,90	0,03	25 978,44	9,48	(25 889,54)	-99,66
Credit Mutuel Livret Sociétair	50 443,36	19,63	50 392,97	18,39	50,39	0,10
Credit Mutuel Livret Bleu	78 884,86	30,69	77 813,61	28,40	1 071,25	1,38
Credit Mutuel Livret Excell	6 017,70	2,34	15,09	0,01	6 002,61	N/S
TOTAL DU BILAN ACTIF	257 028,14	100,00	273 963,43	100,00	(16 935,29)	-6,18

Détail du Passif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL I- Capitaux propres	252 228,14	98,13	261 027,17	95,28	(8 799,03)	-3,37
Autres réserves	261 027,17	101,56	269 381,99	98,33	(8 354,82)	-3,10
RESERVE LT MAISON GARDIEN	36 587,76	14,23	36 587,76	13,35		
FONDS DE ROULEMENT	71 245,92	27,72	71 245,92	26,01		
RESERVES GENERALES	153 193,49	59,60	161 548,31	58,97	(8 354,82)	-5,17
Résultat de l'exercice	(8 799,03)	-3,42	(8 354,82)	-3,05	(444,21)	-5,32
TOTAL II- Autres fonds propres						
TOTAL III- Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	4 800,00	1,87	12 936,26	4,72	(8 136,26)	-62,89
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800,00	1,87	12 916,26	4,71	(8 116,26)	-62,84
Collectif fournisseurs créditeurs			1 965,11	0,72	(1 965,11)	-100,00
FRS FACTURES NON PARV.	4 800,00	1,87	10 951,15	4,00	(6 151,15)	-56,17
Dettes fiscales et sociales			20,00	0,01	(20,00)	-100,00
IMPOT 2021			20,00	0,01	(20,00)	-100,00
TOTAL DU BILAN PASSIF	257 028,14	100,00	273 963,43	100,00	(16 935,29)	-6,18

Détail du Compte de Résultat

			01/01/2022	12
			31/12/2022	mois
Total des produits d'exploitation			66 870	100,00
Ventes de marchandises				
Production vendue Biens				
Production vendue Services + Travaux			66 870	100,00
Production vendue Services FRANCE			66 870	100,00
COTISATIONS DE L'ANNEE	65 320	97,68		
REMBT FRAIS RELANCES	1 550	2,32		
Montant net du chiffre d'affaires			66 870	100,00
Reprises sur provisions, transferts de charges				
REP. PROV. DEPREC. COTIS.				
Total des charges d'exploitation			68 120	101,87
Autres achats et charges externes			67 797	101,39
FOURNIT. ADMINISTRATIVES	461	0,69		
ENTRETIEN ESPACES VERTS	36 452	54,51		
AUTRES TRAVAUX ESP. VERT	2 520	3,77		
ENTRETIEN DE L'ETANG				
PRIMES D'ASSURANCES	1 671	2,50		
HONORAIRES ADMINISTRATIFS	4 800	7,18		
FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	80	0,12		
SURVEILLANCE/GARDIENNAGE	21 498	32,15		
FRAIS DE TRANSPORT ADMINISTRATIFS				
FRAIS POST AUX	246	0,37		
FRAIS BANQUE	70	0,11		
Impôts, taxes et versements assimilés			323	0,48
TAXE FONCIERE	323	0,48		
Résultat d'exploitation			(1 250)	-1,87
Total des produits financiers			1 635	2,44
Autres intérêts et produits assimilés			1 635	2,44
AUTRES PROD. FINANCIERS	1 635	2,44		
Total des charges financières				
Résultat financier			1 635	2,44
Résultat courant avant impôts			385	0,58
Total des produits exceptionnels				
Total des charges exceptionnelles			9 184	13,73
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			9 184	13,73
Charges except./hors budget	9 169	13,71		

Détail du Compte de Résultat

			01/01/2022	12
			31/12/2022	mois
AUTRES CH.EXCEPT.GESTION	15	0,02		
Résultat exceptionnel			(9 184)	-13,73
Impôts sur les bénéfices				
IMPOTS PRODUITS FINANCIERS				
Résultat de l'exercice			(8 799)	-13,16

ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU -SUD

SIRET : 421 888 801 00014

Siège Social : Mairie de Villers sur Coudun – 40 Rue Saint Jean 60150 Villers sur Coudun

president.asrs@gmail.com

<https://domainederimberlieu.jimdofree.com>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

A/ - RÉSERVES EN TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2022

- Parts sociales CREDIT MUTUEL	51 820,00
- Compte courant CREDIT MUTUEL	88,90
- Comptes Livrets CREDIT MUTUEL	135 345,92
	<hr/>
	<u>187 254,82</u>

B/ - RÉSERVE PAR LOT

1) CO-LOTIS AYANT PARTICIPÉ AU FONDS DE ROULEMENT (278)

Réserves après résultat 2022	180 982,22 / 285 lots =	635,03
Fonds de roulement	71 245,92 / 278 lots =	256,28
	<hr/>	<hr/>
	252 228,14	<u>891,31</u>

2) CO-LOTIS N'AYANT PAS PARTICIPÉ AU FONDS DE ROULEMENT (7)

Réserves après résultat 2022	180 982,22 / 285 lots =	<u>635,03</u>
------------------------------	-------------------------	---------------

ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU -SUD

SIRET : 421 888 801 00014

Siège Social : Mairie de Villers sur Coudun – 40 Rue Saint Jean 60150 Villers sur Coudun

president.asrs@gmail.com

<https://domainederimberlieu.jimdofree.com>**COTISATIONS RESTANT DUES AU 31.12.2022**

LOT	NOM	Montants				OBSERVATIONS
		COTISATION	RELANCE	HUISSIER	TOTAL	
5	MM CERUTTI	-	75,00	100,00	175,00	
40	M. LEMAY	460,00	75,00	-	535,00	Réglé 2023
56	SCI OLIVIER	-	55,00	-	55,00	Réglé 2023
62	MM HENRY	690,00	225,00	100,00	1 015,00	
65	MM ZALILA	230,00	75,00	100,00	405,00	
76	Mme HUET	1 130,00	225,00	193,32	1 548,32	
85	M. MARIE-FRANCOISE	845,00	5,00		850,00	
	MM HOURY	-	75,00	-	75,00	
103	MM MBANDJOCK	-	75,00	100,00	175,00	
123	M. STAELEN	-	75,00	100,00	175,00	
130	M. KOPLER	-	75,00	-	75,00	Réglé 2023
406	M. LEMARTELET	-	30,00	-	30,00	Réglé 2023
		<u>3 355,00</u>	<u>1 065,00</u>	<u>693,32</u>	<u>5 113,32</u>	

ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU -SUD

SIRET : 421 888 801 00014

Siège Social : Mairie de Villers sur Coudun – 40 Rue Saint Jean 60150 Villers sur Coudun

president.asrs@gmail.com

<https://domainederimberlieu.jimdofree.com>

PREVISIONS PRODUITS 2023

COTISATIONS* :

. Appels sur 285 lots x 260 €	74 100	
- cotisation non recouvrable	-260	
	<hr/>	73 840
▪ 1 lot n'est toujours pas recouvrable		
▪ 7 lots sont en attente de participation à la constitution du fonds de roulement N° 8, 109, 262, 606, 607, 608, 610		

PRODUITS FINANCIERS :

. Sur produits de placement divers		1760
		<hr/>
TOTAL PRODUITS :		<u>75 600</u>

*Ces cotisations seront exigibles le 30 du mois qui suit son appel.

ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU -SUD

SIRET : 421 888 801 00014

Siège Social : Mairie de Villers sur Coudun – 40 Rue Saint Jean 60150 Villers sur Coudun

president.asrs@gmail.com

<https://domainederimberlieu.jimdofree.com>

BUDGET CHARGES 2023

Fournitures de bureau et divers	550
Espaces verts	38 700
Autres travaux espaces verts	2 000
Assurance multirisque	1 800
Honoraires comptabilité	4 800
Frais de contentieux	1 000
Frais postaux	300
Frais de banque	100
Taxes foncières (et impôts financiers)	400
Surveillance extérieure	23 500
	—————
TOTAL DES CHARGES COURANTES :	73 150

ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU -SUD

SIRET : 421 888 801 00014

Siège Social : Mairie de Villers sur Coudun – 40 Rue Saint Jean 60150 Villers sur Coudun

president.asrs@gmail.com

<https://domainederimberlieu.jimdofree.com>**ANNEE 2022**

TABLEAU COMPARATIF				
POSTE BUDGETAIRE	BUDGET 2022	REALISE	E C A R T S	
			+	-
Fournitures administratives	300	461	161	
Espaces verts	34.000	36.452	2.452	
Autres travaux espaces verts	2.800	2.520		280
Entretien Etang	0	0		
Autres dépenses	250	0		250
Assurance Multirisques	1.674	1.671		3
Honoraires comptabilité	4.800	4800		
Frais de contentieux et autres honoraires	320	80		240
Frais postaux	279	246		33
Frais de banque	50	70	20	
Taxes foncières	320	323	3	
Gardiennage extérieur	21.177	21.498	321	
Impôts/produits financiers	50	0		50
Sous-totaux	66.020	68.121	2.957	856
		+ 2.101	+ 2.101	

ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU -SUD

SIRET : 421 888 801 00014

Siège Social : Mairie de Villers sur Coudun – 40 Rue Saint Jean 60150 Villers sur Coudun

president.asrs@gmail.com

<https://domainederimberlieu.jimdofree.com>

ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT - ANNEE 2022

1 - PRODUITS

■ Cotisations nettes de l'année	65 320	
■ Frais Relances s/cotisations	1 550	
■ Produits financiers	1 635	
	<hr/>	68 505

2 - CHARGES DE GESTION

■ Frais divers	2 527	
■ Prestataires	65 270	
■ Taxes foncières	323	
■ Impôts sur produits financiers	0	
	<hr/>	68 120

Résultat de gestion (positif) **385**

3 - CHARGES EXCEPTIONNELLES

■ SOCOTEC - Cédric Paysage et Perin	-9 184	
Résultat comptable (négatif)		<u>-8 799</u>

ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU -SUD

SIRET : 421 888 801 00014

Siège Social : Mairie de Villers sur Coudun – 40 Rue Saint Jean 60150 Villers sur Coudun

president.asrs@gmail.com

<https://domainederimberlieu.jimdofree.com>

ANNEXE 1

PAS DE CANDIDAT A CE JOUR

ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU -SUD

SIRET : 421 888 801 00014

Siège Social : Mairie de Villers sur Coudun – 40 Rue Saint Jean 60150 Villers sur Coudun

president.asrs@gmail.com

<https://domainederimberlieu.jimdofree.com>

ANNEXE 2

Projet Vidéoprotection

- Devis
- Devis de Maintenance
- Plan de détail



APPLICATIONS ÉLECTRIQUES BERNARD DACHÉ

38 rue Henri Pauquet - 60100 CREIL - Tél. : 03 44 55 52 32 - Fax : 03 44 55 45 50

44 rue Saint Joseph - 60200 COMPIÈGNE - Tél. : 03 44 97 02 66

www.dache-bernard.fr

ASRS

60150 Villers sur Coudun

Creil, Le Mardi 17 Mai 2022

DEVIS N° DP05633

AFFAIRE :

VIDEO-PROTECTION

4 caméras immatriculation ANPR

1 caméra solaire

Désignation

Quantité

P.U. H.T.

Prix Total H.T.

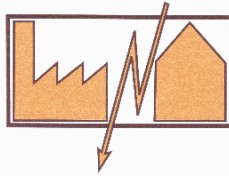
Le devis comprend l'installation :
4 caméras ANPR identifications de véhicules et personnes
1 caméra solaire.
Implantation du réseau WIFI MESH 5 GHZ avec connexion au serveur vidéo 32 Voies ANPR Enregistrement jusqu'à 12 mega pixels située en mairie.

1. caméra 1: Parking de la Chebaude

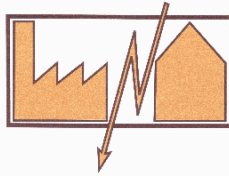
1.1. Caméra 1

Fourniture et réglage de 1 caméra fixe zoom 8 32 IP
4 mégapixel ANPR

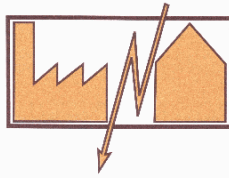
iDS-2CD7A46G0/P-IZHSY(8-32mm) caméra anpr	1,000	830,00	830,00
fixation poteau vertical DS-1475ZJ-Y	1,000	68,00	68,00
carte sd 128GO	1,000	23,00	23,00
cordon CAT 6 RJ45 1M	2,000	9,00	18,00
cable réseau CAT 6	1,000	18,00	18,00
main d'oeuvre camion nacelle	1,000	980,00	980,00



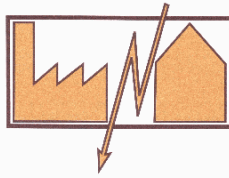
Désignation	Quantité	P.U. H.T.	Prix Total H.T.
1.1. TOTAL Caméra 1	1,000	1 937,00	1 937,00
1.2. Pont WIFI 5GHZ			
installation d'un pont WIFI avec 2 antennes			
câble extérieur U/FTP CAT6A 500MHz	1,000	30,00	30,00
Fiche modulaire RJ45 cat 6A Mâle Montage sur câble	4,000	2,85	11,40
Capot pour connecteur RJ PRO RJ45	4,000	2,60	10,40
Ubiquiti NBE-5AC-Gen2	2,000	144,00	288,00
mat fixation ant	2,000	37,00	74,00
1.2. TOTAL Pont WIFI 5GHZ	1,000	413,80	413,80
1.3. Alimentation batterie lithium 830WH			
Disjoncteur différentiel magnéto-thermique 16 A 1P,	1,000	134,00	134,00
sensibilité 30mA, DIN			
d'un coffret NSYPLM43G	1,000	97,00	97,00
RO2V3G2.5	1,000	27,00	27,00
DDR-240B-48 alimentation 24/48 cc 5A	1,000	132,80	132,80
Switch HIKVISION DS-3T0306HP-E/HS	1,000	66,00	66,00
petites fournitures	1,000	80,00	80,00
pack batterie lithium 830 WH avec chargeur	1,000	928,00	928,00
main d'oeuvre camion nacelle	1,000	680,00	680,00
1.3. TOTAL Alimentation batterie lithium 830WH	1,000	2 144,80	2 144,80
1. TOTAL caméra 1: Parking de la Chebaude	1,000	4 495,60	4 495,60
2. caméra 2: 2 All. des Platanes			
2.1. Caméra 2			
Fourniture et réglage de 1 caméra fixe zoom 8 32 IP			
4 mégapixel ANPR			
iDS-2CD7A46G0/P-IZHSY(8-32mm) caméra anpr	1,000	830,00	830,00
fixation poteau vertical DS-1475ZJ-Y	1,000	68,00	68,00
carte sd 128GO	1,000	23,00	23,00
cordon CAT 6 RJ45 1M	2,000	9,00	18,00
cable réseau CAT 6	1,000	18,00	18,00
main d'oeuvre camion nacelle	1,000	980,00	980,00



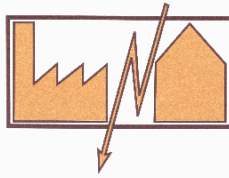
Désignation	Quantité	P.U. H.T.	Prix Total H.T.
2.1. TOTAL Caméra 2	1,000	1 937,00	1 937,00
2.2. Pont WIFI 5GHZ			
installation d'un pont WIFI avec 2 antennes			
câble extérieur U/FTP CAT6A 500MHz	1,000	30,00	30,00
Fiche modulaire RJ45 cat 6A Mâle Montage sur câble	4,000	2,85	11,40
Capot pour connecteur RJ PRO RJ45	4,000	2,60	10,40
Ubiquiti NBE-5AC-Gen2	2,000	144,00	288,00
mat fixation ant	2,000	37,00	74,00
2.2. TOTAL Pont WIFI 5GHZ	1,000	413,80	413,80
2.3. Alimentation batterie lithium 830WH			
Disjoncteur différentiel magnéto-thermique 16 A 1P,	1,000	134,00	134,00
sensibilité 30mA, DIN			
d'un coffret NSYPLM43G	1,000	97,00	97,00
RO2V3G2.5	1,000	27,00	27,00
DDR-240B-48 alimentation 24/48 cc 5A	1,000	132,80	132,80
Switch HIKVISION DS-3T0306HP-E/HS	1,000	66,00	66,00
petites fournitures	1,000	80,00	80,00
pack batterie lithium 830 WH avec chargeur	1,000	928,00	928,00
main d'oeuvre camion nacelle	1,000	680,00	680,00
2.3. TOTAL Alimentation batterie lithium 830WH	1,000	2 144,80	2 144,80
2. TOTAL caméra 2: 2 All. des Platanes	1,000	4 495,60	4 495,60
3. caméra 3: 10 All. du Château			
3.1. Caméra 3			
Fourniture et réglage de 1 caméra fixe zoom 8 32 IP			
4 mégapixel ANPR			
iDS-2CD7A46G0/P-IZHSY(8-32mm) caméra anpr	1,000	830,00	830,00
fixation poteau vertical DS-1475ZJ-Y	1,000	68,00	68,00
carte sd 128GO	1,000	23,00	23,00
cordon CAT 6 RJ45 1M	2,000	9,00	18,00
cable réseau CAT 6	1,000	18,00	18,00
main d'oeuvre camion nacelle	1,000	980,00	980,00



Désignation	Quantité	P.U. H.T.	Prix Total H.T.
3.1. TOTAL Caméra 3	1,000	1 937,00	1 937,00
3.2. Pont WIFI 5GHZ			
installation d'un pont WIFI avec 2 antennes			
câble extérieur U/FTP CAT6A 500MHz	1,000	30,00	30,00
Fiche modulaire RJ45 cat 6A Mâle Montage sur câble	4,000	2,85	11,40
Capot pour connecteur RJ PRO RJ45	4,000	2,60	10,40
Ubiquiti NBE-5AC-Gen2	2,000	144,00	288,00
mat fixation ant	2,000	37,00	74,00
3.2. TOTAL Pont WIFI 5GHZ	1,000	413,80	413,80
3.3. Alimentation batterie lithium 830WH			
Disjoncteur différentiel magnéto-thermique 16 A 1P,	1,000	134,00	134,00
sensibilité 30mA, DIN			
d'un coffret NSYPLM43G	1,000	97,00	97,00
RO2V3G2.5	1,000	27,00	27,00
DDR-240B-48 alimentation 24/48 cc 5A	1,000	132,80	132,80
Switch HIKVISION DS-3T0306HP-E/HS	1,000	66,00	66,00
petites fournitures	1,000	80,00	80,00
pack batterie lithium 830 WH avec chargeur	1,000	928,00	928,00
main d'œuvre camion nacelle	1,000	680,00	680,00
3.3. TOTAL Alimentation batterie lithium 830WH	1,000	2 144,80	2 144,80
3. TOTAL caméra 3: 10 All. du Château	1,000	4 495,60	4 495,60
4. caméra 4 solaire: 57 All. des Châtaigniers			
4.1. 1 Caméra solaire+ 1 pôteau			
Installation d'une caméra sur panneaux solaire			
4G 4 megapixel infrarouge 50M dôme motorisé.			
ABONNEMENT GSM 25MB 8€HT PAR MOIS			
caméra réseau 4G à énergie solaire fixe 4K 50m	1,000	1 986,00	1 986,00
Autonome via Panneau Solaire			
Hikvision Batterie, LI-ION, 10.8V, 30Ah pour	1,000	1 104,00	1 104,00
DS-2XS6A25G0			
poteau bois 9M NFC67100	1,000	630,00	630,00
carte mémoire SD 128GO	1,000	25,60	25,60
support poteau	1,000	54,00	54,00

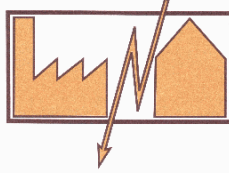


Désignation	Quantité	P.U. H.T.	Prix Total H.T.
Cerclage poteau pour coffret	1,000	37,00	37,00
main d'oeuvre camion nacelle	1,000	1 780,00	1 780,00
4.1. TOTAL 1 Caméra solaire+ 1 pôteau	1,000	5 616,60	5 616,60
4. TOTAL caméra 4 solaire: 57 All. des Châtaignier	1,000	5 616,60	5 616,60
5. caméra 5: Voie d'Offemont			
5.1. Caméra 4			
Fourniture et réglage de 1 caméra fixe zoom 8 32 IP 4 mégapixel ANPR			
iDS-2CD7A46G0/P-IZHSY(8-32mm) caméra anpr	1,000	830,00	830,00
fixation poteau vertical DS-1475ZJ-Y	1,000	68,00	68,00
carte sd 128GO	1,000	23,00	23,00
cordon CAT 6 RJ45 1M	2,000	9,00	18,00
cable réseau CAT 6	1,000	18,00	18,00
main d'oeuvre camion nacelle	1,000	980,00	980,00
5.1. TOTAL Caméra 4	1,000	1 937,00	1 937,00
5.2. Pont WIFI 5GHZ			
installation d'un pont WIFI avec 2 antennes			
câble extérieur U/FTP CAT6A 500MHz	1,000	30,00	30,00
Fiche modulaire RJ45 cat 6A Mâle Montage sur câble	4,000	2,85	11,40
Capot pour connecteur RJ PRO RJ45	4,000	2,60	10,40
Ubiquiti NBE-5AC-Gen2	2,000	144,00	288,00
mat fixation ant	2,000	37,00	74,00
5.2. TOTAL Pont WIFI 5GHZ	1,000	413,80	413,80
5.3. Alimentation batterie lithium 830WH			
Disjoncteur différentiel magnéto-thermique 16 A 1P, sensibilité 30mA, DIN	1,000	134,00	134,00
d'un coffret NSYPLM43G	1,000	97,00	97,00
RO2V3G2.5	1,000	27,00	27,00
DDR-240B-48 alimentation 24/48 cc 5A	1,000	132,80	132,80
Switch HIKVISION DS-3T0306HP-E/HS	1,000	66,00	66,00
petites fournitures	1,000	80,00	80,00



Désignation	Quantité	P.U. H.T.	Prix Total H.T.
pack batterie lithium 830 WH avec chargeur	1,000	928,00	928,00
main d'oeuvre camion nacelle	1,000	680,00	680,00
5.3. TOTAL Alimentation batterie lithium 830WH	1,000	2 144,80	2 144,80
5.4. REBOND WIFI N°1			
installation d'un pont WIFI avec 2 antennes			
câble extérieur U/FTP CAT6A 500MHz	1,000	30,00	30,00
Fiche modulaire RJ45 cat 6A Mâle Montage sur câble	4,000	2,85	11,40
Capot pour connecteur RJ PRO RJ45	4,000	2,60	10,40
Ubiquiti NBE-5AC-Gen2	2,000	144,00	288,00
mat fixation ant	2,000	37,00	74,00
Disjoncteur différentiel magnéto-thermique 16 A 1P, sensibilité 30mA, DIN	1,000	134,00	134,00
d'un coffret NSYPLM43G	1,000	97,00	97,00
RO2V3G2.5	1,000	27,00	27,00
petites fournitures	1,000	80,00	80,00
pack batterie lithium 416 WH avec chargeur	1,000	505,60	505,60
main d'oeuvre camion nacelle	1,000	360,00	360,00
5.4. TOTAL REBOND WIFI N°1	1,000	1 617,40	1 617,40
5. TOTAL caméra 5: Voie d'Offemont	1,000	6 113,00	6 113,00
6. SERVEUR VIDEO A LA MAIRIE			
6.1. stockage mairie			
Fourniture et pose :			
8 TO de stockage sur disque dur montage raid 5 .			
30 jours de sauvegarde en enregistrement.			
Seagate SkyHawk ST8000VX004 disque dur 3.5" 8000 Go SATA	1,000	247,00	247,00
main d'oeuvre programmation	1,000	188,00	188,00
6.1. TOTAL stockage mairie	1,000	435,00	435,00
6. TOTAL SERVEUR VIDEO A LA MAIRIE	1,000	435,00	435,00

DEVIS N° DP05633


**APPLICATIONS ÉLECTRIQUES
BERNARD DACHÉ**

 38 rue Henri Pauquet - 60100 CREIL - Tél. : 03 44 55 52 32 - Fax : 03 44 55 45 50
 44 rue Saint Joseph - 60200 COMPIÈGNE - Tél. : 03 44 97 02 66
 www.dache-bernard.fr

Désignation	Quantité	P.U. H.T.	Prix Total H.T.
TOTAL HT			25 651,40
T.V.A.	25 651,40	20,00 %	5 130,28
TOTAL TTC			30 781,68 €



APPLICATIONS ÉLECTRIQUES BERNARD DACHÉ

38 rue Henri Pauquet - 60100 CREIL - Tél. : 03 44 55 52 32 - Fax : 03 44 55 45 50

44 rue Saint Joseph - 60200 COMPIÈGNE - Tél. : 03 44 97 02 66

www.dache-bernard.fr

ASRS

60150 Villers sur Coudun

Creil, Le Mardi 07 Mars 2023

DEVIS N° DP05860

AFFAIRE :

VIDEO-PROTECTION

maintenance de 5 caméras

Désignation

Quantité

P.U. H.T.

Prix Total H.T.

Le présent devis concerne la maintenance de 5 caméras avec 1 visite préventive.

maintenance préventive et curative

1,000

558,00

558,00

TOTAL HT

558,00

T.V.A.

558,00

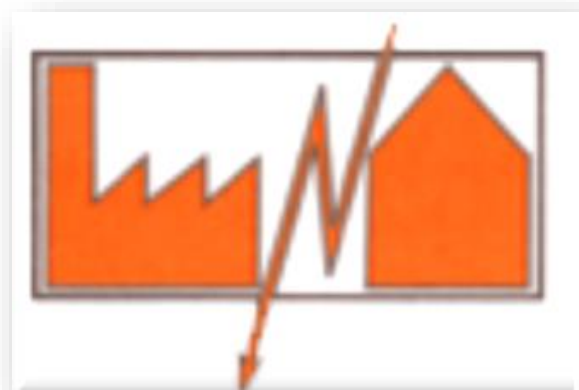
20,00 %

111,60

TOTAL TTC

669,60 €

Plan de détail pour chaque caméra avec indication du sens du champ de vision et plan de masse



Bernard Daché

Plan de masse des 5 caméras :



SITE 9 :voie d'Offemont 60150 Villers sur Coudun

Objectif et intégration : SITE 9



Plan de situation



Visualisation des objectifs des caméras



SITE 13 :le Calvaire 60150 Villers sur Coudun

Objectif et intégration : SITE 13



Plan de situation



Visualisation des objectifs des caméras

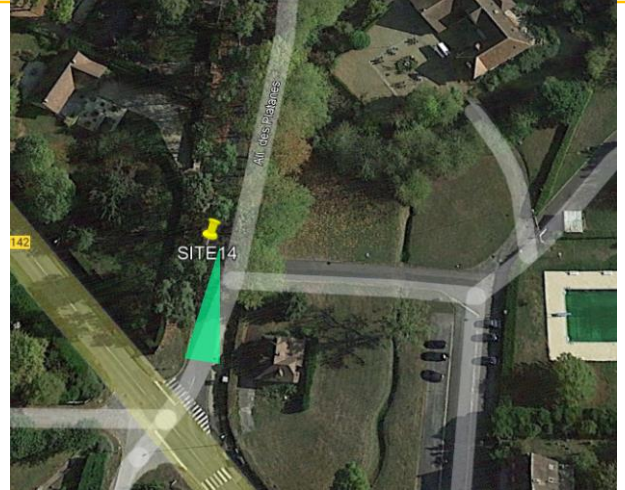


SITE 14 :all des Platanes 60150 Villers sur Coudun

Objectif et intégration : SITE 14



Plan de situation



Visualisation des objectifs des caméras



SITE 15 :all du Château 60150 Villers sur Coudun

Objectif et intégration : SITE 15



Plan de situation



Visualisation des objectifs des caméras



SITE 16 :all du Château 60150 Villers sur Coudun

Objectif et intégration : SITE 16



Plan de situation



Visualisation des objectifs des caméras

2



ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU -SUD

SIRET : 421 888 801 00014

Siège Social : Mairie de Villers sur Coudun – 40 Rue Saint Jean 60150 Villers sur Coudun

president.asrs@gmail.com

<https://domainederimberlieu.jimdofree.com>

ANNEXE 3

Devis Lisses Place du Château

- Devis Les Jardins d’Hugo
- Devis CPC



Les Jardins d'Hugo

3, rue de la Briqueterie - 60280 Clairoix
06.10.72.80.60 - lesjardinsdhugo@outlook.fr

ASRS - Mairie
40, rue Saint Jean
60150 Villers sur Coudun

Clairoix, le 22/02/2023

Validité du devis : 22/03/2023

DEVIS N° 0064

Référence chantier :
Dépose et pose de lisses - Rimberlieu Sud

Désignation	Quantité	Prix Unitaire HT	Prix Total HT
<u>Dépose et pose de lisses à la Fontaine</u>			
Dépose et pose de poteaux et de lisses			1 800,00
Scellement béton + Protection poteaux			350,00
34 poteaux 1500x130x130			4 772,24
58 lisses 2700x136x45			5 631,29
2 poteaux avec ouverture par cadenas			280,72
2 lisses			211,48
Evacuation en déchetterie			150,00
<i>Tous travaux supplémentaires seront facturés</i>			
		Sous total	13 195,73 €
Taux de TVA		10%	
		20%	2 639,15 €
		Total TTC	15 834,88 €

Paiement à réception de facture
Virement

Nous portons à votre connaissance que le non respect des conditions de paiement entraînera des intérêts de retard suivant modalités et taux défini par la loi.

Bon pour accord "Date et signature"



CLÔTURES ET PORTAILS DU COMPIÉGNOIS

Site : www.clotures-cpc.fr

**"Nous imaginons
vos solutions !"**

DEVIS N° 202119504 du 22/04/2021

ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU SUD
Mairie de Villers sur Coudun

40, rue Saint Jean
60150 VILLERS SUR COUDUN

1 / 3

Désignation	Qte	UM	PV HT	Montant HT
<u>Fourniture et pose de barrières coulissantes double en vis-à-vis en châtaignier</u> - 4 poteaux 14.5x14.5 mortaisées scellé béton - 2 lisses 5x14.5 - Clavettes - Cadenas	1,000	ens.	23 580,00 €	23 580,00€
<u>Allée d l'étang</u> 6m50 6m00				
<u>Voir d'offemont</u> 6m00				
<u>Allée des châtaigniers</u> 3m20 3m00 5m00 3m25 3m25 3m15				
<u>Allée de l'étang N°7</u> 2m55 3m00				

23 580,00 €

Article premier - Application des conditions générales de vente - Opposabilité des conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces C.G.V à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par le vendeur et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre les C.G.V. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes C.G.V, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 - Prise de commande.

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit ou après versement d'un acompte de 30 %. Le vendeur n'est lié par les commandes prises par ses représentants ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite et signée. L'acceptation pourra également résulter de l'expédition des produits. Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord du vendeur.

Article 3 - Modification de la commande.

Toute modification ou résolution de commande demandée par l'acheteur ne sera prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des produits. Si le vendeur n'accepte pas la modification ou la résolution, les acomptes versés ne pourront être restitués qu'en valeur-marchandises.

Article 4 , Livraison - Modalités.

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acquéreur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux (ou entrepôts) du vendeur.

Article 5 - Livraison - Délais.

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport du vendeur. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ou à annulation des commandes en cours. Toutefois, si 3 mois après la date indicative de livraison ou 2 mois après une mise en demeure restée infructueuse, le produit n'a pas été livré, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure, la vente pourra, alors, être résolue à la demande de l'une ou l'autre partie ; l'acquéreur pourra obtenir restitution de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages-intérêts. Sont considérés comme cas de force majeure d'échec de la vente de son obligation de livrer la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, la tempête et l'impossibilité d'être approvisionné. Le vendeur tiendra l'acheteur au courant, en temps opportun, des cas et événements ci-dessus énumérés. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause.

Article 6 - Livraison - Risques.

Les produits sont livrables franco de port ou contre remboursement au lieu convenu. Dans tous les cas ils voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient en cas d'avarie ou de manquant de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extra-judiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois jours suivant la réception des marchandises.

Article 7 - Réception.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit dans les huit jours de l'arrivée des produits. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser au vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Article 8 - Retour - Modalités.

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acquéreur. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition de l'acquéreur et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acquéreur. Aucun retour ne sera accepté après un délai de 8 jours suivant la date de livraison.

Article 9 - Retour - Conséquences.

Toute reprise acceptée par le vendeur entraînera la perte pour l'acquéreur des acomptes qu'il aura versés. En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, d'importation constaté par le vendeur dans les conditions prévues à l'article 9, l'acheteur pourra obtenir le remplacement gratuit, ou le remboursement des produits, au choix du vendeur, à l'exclusion de toute indemnité ou de dommages-intérêts.

Article 10 - Garantie - Etendue.

Les produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 1 an à compter de la date de livraison, conformément au certificat de garantie joint aux produits. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. La présentation du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée. Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant au vendeur sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services. Tout produit appelé à bénéficier de la garantie doit en effet être, au préalable, soumis au service après-vente du vendeur dont l'accord est indispensable pour tout remplacement.

Article 11 - Garantie - Exclusion.

Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par une cause extérieure (défaut de montage, entretien défectueux, utilisation anormale...) ou encore par une modification du produit non prévue ou spécifiée par le vendeur, sont exclus de la garantie. De même, la garantie ne jouera pas pour les vices apparents dont l'acquéreur devra se prévaloir dans les conditions de l'article 9.

Article 12 - Prix.

Les produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la commande. Les prix s'entendent nets, départ, emballage compris, sauf pour les emballages spéciaux taxés en sus. Tous impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français, ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'acquéreur.

Article 13 - Facturation.

Une facture est établie pour chaque livraison et délivrée au moment de celle-ci, à moins qu'elle ait été délivrée un bon de livraison, au quel cas une facture récapitulative, se référant à tous les bons de livraisons émis, sera établie tous les huit jours. Cette facture comportera toutes les mentions prévues à l'article 31 de l'ordonnance du 1er décembre 1986 ainsi que les conditions d'escompte applicables en cas de paiement à une date antérieure à celle résultant de l'application des conditions générales de vente. Les factures sont payables à réception. En cas de paiement différé ou à terme, constitue un paiement au sens du présent article, non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur règlement à l'échéance convenue.

Article 14 - Paiement - Retard ou défaut.

En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, qu'elle soit identique à celle figurant sur les conditions générales de vente ou différente, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande du vendeur. En cas de défaut de paiement, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. Lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure. Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si le vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes. L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels (ou toute facture recouvrée par service contentieux sera majorée à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 2 %). En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ou faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable du vendeur. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Article 15 - Transfert des risques.

Le transfert des risques sur les produits a lieu dès l'expédition des entrepôts du vendeur. Il en résulte notamment que les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur.

Article 16 - Réserve de propriété.

Les marchandises objet du présent contrat sont vendues avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Ces dispositions ne font pas obstacle dès la livraison des marchandises, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. L'acheteur devra souscrire une assurance garantissant les risques nés à compter de la délivrance des marchandises. Tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, l'acheteur devra individualiser les marchandises livrées au titre du présent contrat et ne pas les mélanger avec d'autres marchandises de même nature provenant d'autres fournisseurs. A défaut d'individualisation, le vendeur pourra en exiger le remboursement ou reprendre celles encore en stock. En cas de saisie conservatoire ou saisie attribution, ou de toute autre intervention d'un tiers sur les marchandises, l'acheteur devra impérativement en informer le vendeur sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. L'acquéreur s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie, la propriété des marchandises.

DEVIS

N° 202119504 du 22/04/2021



ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU SUD Mairie de Villers sur Coudun

Report 23 580,00 €

3 / 3

Désignation	Qte	UM	PV HT	Montant HT
<u>Fourniture et pose de barrières pivotantes en châtaignier</u> Comprenant: - Lisse 5x14.5 - Poteau 14.5x14.5 - 1 poteau porteur scellé béton - 1 poteau en maintien en position fermé scellé béton - 1 poteau en maintien en position ouverte scellé béton - Clavettes - Cadenas		ml		
<u>Allée Champ</u> 5m10 6m00 2m60				
<u>Étang du bas</u> 7m60				
<u>Allée proche centre équestre</u> 5m10				
<u>Remise en état de l'existant</u>		u		
<u>Allée cavalière</u> 1 lisse				
<u>Place du château</u> 1 lisse 3 poteaux				
<u>Allée cavalière</u> 1 poteau				

Taux TVA	Montant HT	Valeur TVA
20,00 %	23 580,00 €	4 716,00 €

TVA payée sur les encaissements

Total NET HT	23 580,00 €
Total TVA	4 716,00 €
Net à payer	28 296,00 €

Julien DEBRUC

En fonction de la fluctuation du prix de l'acier au jour le jour, nous ne pouvons garantir nos prix plus de 8 jours.

Conditions de paiement : si nos conditions vous conviennent, veuillez nous retourner un double de la présente proposition signée, avec la mention bon pour accord et tampon.

Règlement : 30% à la commande / 70% à la facturation

IBAN FR76 1870 6000 0086 8882 0011 469 - BIC AGRIFRPP887

2 rue Kléber Bibaud - ZAC du gros Grelot 60150 THOUROTTE

email : clotures.cpc@wanadoo.fr - Tél : 03 44 85 22 13

www.facebook.com/clotures.cpc

SAS au capital de 75 000 € SIRET 447 908 948 00022 - APE 4399C

